

<https://leplanduloup.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article262>



Le pass Culture également pour les jeunes de 15 à 17 ans

- Vie de l'Etablissement - Activités Culturelles -

Publication date: mercredi 29 mars 2023

Copyright © Collège Le Plan du Loup - Tous droits réservés



Qui est concerné ?

Dans sa première version, le **pass Culture** ne s'adressait qu'aux jeunes de 18 ans mais le dispositif avait pour objectif d'être élargi. Le pass est désormais accessible à tous les élèves scolarisés en France, en classe de 4e, 3e, seconde, première et terminale et à tous les élèves inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Quels sont les changements ?

Pour les jeunes entre 15 et 17 ans, le montant alloué annuellement est divisé en deux parties :

1. **Une part individuelle** est disponible sur l'application mobile <https://pass.culture.fr/> après ouverture du compte personnel numérique. Ces crédits sont versés en fonction de l'âge :

- o 20 € pour les jeunes âgés de 15 ans ;
- o 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.

Les sommes sont cumulables pendant la totalité du dispositif mais devront obligatoirement être dépensées avant les 18 ans de la personne. Si ce n'est pas le cas, ces crédits seront alors perdus.

2. **Une part collective** est allouée aux établissements scolaires pour permettre des sorties scolaires (musées, spectacles vivants, séances de cinéma, découverte de métiers d'art, etc.) :

- o 25 € par élève de 4e et 3e ;
- o 30 € par élève de CAP et de seconde ;
- o 20 € par élève de première et de terminale.

L'objectif de cette nouveauté est de permettre une sensibilisation culturelle par l'intermédiaire des professeurs et de garantir un égal accès aux élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.